

Séance de mardi 28 février 2017 à 20h15

<u>Président</u>	M. Wladimir Mange
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	Mme Catherine Berger Mme Kirsti de Mestral

49 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents : Mme et MM. Serge Thorimbert, Alain Biedermann, Pieter Volgers, Julien Lüthi, Christine Dubugnon, Thierry Bertinotti. Se sont excusés : M. Serge Thorimbert, Alain Biedermann, Pieter Volgers, Julien Lüthi, Thierry Bertinotti. Mme Christine Dubugnon arrive à 20h40. Après le point 3, 51 Conseillers sont présents.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le président annonce le retrait du point 3 (Rapport de la commission - préavis no 11/16, Adoption du plan partiel d'affectation Chetry et de son règlement) qui sera vraisemblablement renvoyé à la séance du 28 mars. La modification telle que proposée est acceptée par 48 voix (1 abstention).

1. Assermentation

Le président procède à l'assermentation de Mme Lorette Killias Leutwiler en remplacement de M. Christophe Reymond, démissionnaire. Dès lors, 50 Conseillers sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 29 novembre

M. François Linder fait part d'une coquille en page 2, (préavis municipal no 8/16, rapport accompagnant le budget 2017, il faut lire : « ... Fr. 28'729'000. -- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 758'330. – ». Concernant ce même point, le président demande également aux Conseillers de corriger le résultat du vote du préavis municipal, il s'agit de 44 voix (1 refus, 1 abstention). Le procès-verbal ainsi corrigé sera ensuite mis en ligne sur le site internet communal. Celui-ci n'appelant pas d'autre correction, il est accepté par 46 voix (4 abstentions).

3. Communications du Bureau

Le président, au nom de tous les membres du Conseil communal, transmet ses sincères condoléances à Mme Verena Gubler pour le décès de son père, ainsi qu'à Monsieur le Syndic Luc-Etienne Rossier, pour celui de son petit-fils.

M. Christophe Reymond faisait partie de deux commissions (CoGEST 2016 et commission sur la Motion Mange et Consorts). Après consultation des présidents de celles-ci, ces derniers ont décidé de fonctionner avec un seul suppléant, il n'y a donc pas lieu d'élire un remplaçant.

Les informations personnelles des Conseillers du registre des intérêts ont été compilées sur un tableau général qui sera mis en circulation durant la séance. Chacun est prié de les contrôler, compléter, corriger si besoin est, puis de le viser. Le président précise que toute correction obligera chacun à remplir à nouveau le document initial. Certains conseillers ont omis de mentionner leur rôle au sein d'associations semi--publiques aubonnoises, tels que le comité du Cinéma Rex, par exemple.

M. Thomas Buchanan émet des réserves sur la circulation de ce tableau en séance, les données sont peut-être d'ordre confidentiel. Le président répond que ces informations sont à disposition de tous, selon la Loi sur les Communes, ce document est donc public.

La liste des contacts des Conseillers mise à jour est distribuée à chacun. Merci de communiquer tout changement à la secrétaire. Ce document sera également remis sous forme électronique très prochainement.

Il rappelle que les conseillers désirant faire partie d'une commission sont invités à le contacter par courriel : president.conseil@aubonne.ch.

Le 11 février dernier, le président fut invité à la sortie bisannuelle des anciens présidents du Conseil communal d'Aubonne et du Conseil général de Pizy organisée par le président sortant, M. Nicolas Rosat. Une belle journée conviviale qui lui a permis de faire la connaissance de ses prédécesseurs.

Il relève également la bonne participation (48 %) lors du scrutin fédéral et cantonal du 12 février dernier. Les résultats d'Aubonne sont en phase avec ceux du Canton.

L'UCV organise une formation sur la péréquation financière pour les autorités communales et membres des Conseil communaux le 6 avril prochain de 18h30 à 20h30 à Savigny. Cette séance intéressera certainement les membres de la CoFIN.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le mardi 28 mars à 20h15 à l'Aula.

Quelques dates à l'agenda : le 3, Tournoi Indoor du FC Chêne au CCSC, le 11, Tournoi de Volleyball de la FSG au CCSC, le 19, matinée d'orgue au Temple, le 21, Ciné-Seniors au Cinéma

Rex et dès le 31 mars au 7 avril, « Sa Majesté des Mouches » par les Déchênés à la salle de l'Esplanade. 1^{er} avril, Lapin de Pâques de la SDA au Chêne, avec le concours du plus bel œuf décoré. Le 4, Ciné-Seniors au Cinéma Rex, le 5, la Soupe de Carême et le 14, la matinée d'orgue au Temple.

4. Préavis Municipal no 1/17 – Révision du Plan de Quartier du Chêne

M. le Municipal Michel Crottaz lit le préavis municipal. En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le crédit suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à poursuivre les études relatives à l'établissement du plan de quartier du Chêne ;
2. accorde à la Municipalité le montant du crédit de Fr. 110'000. —TTC selon détail figurant au tableau récapitulatif du présent préavis ;
3. autorise la Municipalité à financer cet objet par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite du plafond d'endettement adopté par le Conseil communal le 29 novembre 2016 ;
4. autorise la Municipalité à amortir intégralement cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs », compte no 9282.02 du bilan.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Les membres de cette commission sont : Mmes et MM. Marc-Henri Vallon, Nils Piguët, Alexandre Liardet, Christine Dubugnon, Shanti Babajee. Suppléants : Mme Nathalie Egger, M. Denis Berger. Le président rappelle l'art. 50 du règlement du Conseil : « les commissions désignent leur président ».

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal. La parole n'étant pas demandée, il clôt ce point à l'ordre du jour.

5. Présentation des réflexions sur l'avenir de la Place de l'Ancienne Gare

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier présente l'état des réflexions de la Municipalité et du groupe de travail (GT) faisant suite aux ateliers du groupe de réflexion de citoyens nommés en septembre 2016. Il tient à rappeler que ce n'est pas encore un projet concret. Il fait un bref rappel des événements : janvier 2015, acquisition de la parcelle 407 de la gare des bus. Nomination du groupe de travail (GT) dont font partie : MM. Philipona (Assagie), Audergon (ARCC), Gygax (ingénieur mobilité), Niederhauser (architecte/historien), Rossier et Crottaz (Municipalité), Bombardier (Parcs et Jardins) Gilliéron (Services techniques Aubonne). Août 2016, création d'un groupe de réflexion nommé par la Municipalité (citoyens, conseillers communaux). Suite aux recherches historiques entreprises par M. Niederhauser, la Municipalité aimerait à nouveau mettre en valeur l'entrée de la ville telle qu'elle existait à l'époque en préservant l'alignement de la rue du Chêne et de la Promenade du Chêne par la vision et le dégagement sur les façades de l'entrée du bourg, la Maison d'Asper et le Château.

Il fait part des contraintes actuelles : des arrêts de bus pour deux bus articulés et deux bus de 12 mètres, la sécurisation des élèves en les déchargeant du bon côté de la chaussée, le passage des camions et l'importante circulation en haut de la rue du Chêne.

La synthèse des propositions des ateliers a fait apparaître des vœux tels que le marquage fort de l'entrée du Bourg, la construction d'un parking souterrain, une place dégagée mais arborisée et une construction d'accueil légère créant une animation, avec de petits commerces éventuels, mais sans concurrencer le centre-ville. Une proposition de M. Jean Maurer relance la problématique du contournement d'Aubonne. Trois variantes : une courte avec liaison souterraine place de la Gare – Lavigny, une longue Roveray – croisée Lavigny et St-Livres, une autre Aire de repos autoroutière de St-Prex - croisée Lavigny et St-Livres. La procédure pour un tel projet sera longue (estimation : environ 20 ans).

La suite de la procédure tient en trois points : 1. La Municipalité entreprend les démarches nécessaires pour relancer le projet pour le contournement d'Aubonne. 2. Elle établira un cahier des charges pour mandater un bureau d'urbanistes-paysagistes pour étudier un projet à court terme pour le réaménagement de la place. Ce projet devrait permettre de réaliser en souterrain la variante courte du contournement d'Aubonne et donc, sans parking souterrain sous la place. 3. Maintenir pour cette première étape les bâtiments existants pour la voirie et étudier la possibilité de déplacer le centre des jeunes dans ces locaux, soit plus près des centres scolaires.

C'est une solution en deux temps qui est proposée, une première faite de contacts, de recherches, de dialogues et de discussions avec les services de l'Etat et une réflexion d'aménagement surfacique de la Place de l'Ancienne Gare qui peut être réalisée dans un délai beaucoup plus court que les 20 ans estimés. Les dernières cogitations du GT sont les suivantes : le giratoire reste en l'état, puis la réalisation de la liaison Allée du Chêne – Chemin du Mt-Blanc décalée pour dégager une place plus importante, un espace complètement dédié aux piétons. Les bus déchargent les enfants sur les deux espaces prévus (devant les bâtiments existants et en face des immeubles de la Place de l'Ancienne Gare). La desserte du site scolaire par les bus se fait hors de la circulation et les enfants ne traversent plus parmi le flux de voitures car celles-ci passeront sur une route se plaçant entre les arrêts de bus. Cette solution implique la mise en sens unique de toute la Rue du Chêne. Le parking est toujours envisageable et peut être réalisé dans le cadre de ce projet sans mettre à mal les infrastructures existantes.

La Municipalité voulait susciter les remarques et réflexions des membres du Conseil en mettant ces réflexions à l'ordre du jour. Le président remercie M. le Syndic Luc-Etienne Rossier pour ces informations et ouvre la discussion.

M. Thomas Buchanan ne retrouve pas les conclusions de la troisième séance de réflexion dans ce qui vient d'être présenté, notamment par l'absence de parking souterrain et le maintien des bâtiments de l'ARCC, notamment pour la Voirie. Pour lui, on s'est bloqué dans un espace-temps pour faire du provisoire qui va durer 30, 40 ou 50 ans ce qui n'est aujourd'hui pas une solution acceptable.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que si la Voirie est mentionnée sur ce projet, c'est une solution temporaire et transitoire pour des questions financières, l'objectif de la Municipalité est de réaliser la caserne du feu. Dès sa réalisation, la Voirie pourra alors s'installer au Chêne. La réalisation d'un parking n'empiétant pas sur un éventuel élément souterrain dû au contournement d'Aubonne et ne pouvant être fait ailleurs, des discussions avec le propriétaire du terrain seront alors nécessaires car il n'est pas possible de construire un parking chez un tiers sans son accord. Rien de ce qui a été discuté dans les groupes n'a été oublié mais il s'agit ici d'une situation temporaire qui pourrait être réalisée à court terme.

M. Thomas Buchanan revient sur le délai de 20 ans pour finaliser les démarches du permis de construire. Pour lui, cela revient à dire que durant 20 ans la Place de l'Ancienne Gare ne changera pas, car éventuellement on pourrait peut-être créer un tunnel de contournement d'Aubonne. Il trouve regrettable le fait de ne pas profiter de l'aménagement de cette place aujourd'hui et de repenser fondamentalement l'entrée dans le bourg.

M. Charles Gabella relève que ce n'est pas la première fois que le contournement d'Aubonne est évoqué ; de par le fait que la commune est maintenant propriétaire de cette place, il y a une opportunité, le problème est identifié, c'est une solution que nous pourrions voir et non pas nos petits-enfants, il faut donc maintenant aller de l'avant. Monsieur le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la Municipalité en est convaincue, mais il y a aussi des démarches à effectuer, prendre langue avec les services de l'Etat pour réaliser un vrai évitement d'Aubonne. Le plus petit évitement peut être devisé entre 20 et 35 millions, ce ne sont pas des sommes négligeables, on touche la zone de protection du vallon de l'Aubonne, des surfaces de stationnement, et la LAT n'est pas un point négligeable. Il a fallu plus de 10 ans pour l'aménagement du PGA. L'idée n'est pas de laisser les choses en l'état, et la Municipalité propose des aménagements surfaciques de la Place de l'Ancienne Gare.

Mme Marie-Christine Saxer Studer demande des éclaircissements sur l'endroit où se situerait la ou les zones de convivialité. Il lui est répondu qu'il n'y a pas de projet pour l'heure, une surface dédiée aux piétons (surface en mauve sur le plan) est prévue. Raison pour laquelle la Municipalité veut engager un architecte paysagiste afin de réfléchir à l'animation de cette place. Elle demande également où seront placés les arrêts de bus venant de Gimel. Il lui est répondu que les bus arrivant et partant pour Gimel seront placés sur l'Avenue du Clos d'Asper.

M. Nicolas Rosat demande ce qui s'oppose à ce que le parking se situe sous l'allée du Chêne, il lui est répondu que la place de jeux vient d'être terminée et que chaque place de parc coûte entre 30 et Fr. 40'000. --, ce qui n'est pas négligeable. C'est une solution envisageable mais qui prendra du temps.

M. Marc Perrenoud relève que le bâtiment de la Voirie pose un problème qui contraint toute la manière de régler l'aménagement de cette place ; si celui-ci est éliminé, on arriverait à gérer cet aménagement de manière toute différente. M. le Syndic répond que dans cette variante, la Municipalité a privilégié une solution à court terme. En patientant deux ou trois ans, la voirie pourrait déménager dans les locaux de la Caserne du Feu. La réflexion serait alors différente de ce qui est présenté ici.

Mme Marie-Christine Saxer Studer demande si la Voirie ne pourrait pas aller à Chetry, il lui est répondu que ce n'est qu'une question financière. Si on reconstruit un bâtiment pour la Voirie, cela coûtera entre 3 et 5 millions. Quant au Centre des Jeunes, la Municipalité pense pouvoir l'installer sur la Place, une autre solution serait de le placer du côté des jardins au Chêne.

M. Stephan Furrer demande dans quelle mesure on ne pourrait pas interdire les voitures dans l'Allée du Chêne vu le danger occasionné par les nombreuses déposes d'enfants à cet endroit. Quant au contournement d'Aubonne n'y a-t-il pas une solution pour obliger les automobilistes à contourner le bourg ? La Municipalité se trouve devant deux pôles contradictoires : favoriser les commerces et la gestion de la circulation tout en n'isolant pas le centre-ville. La vraie difficulté vient des camions. Il y a entre 5'000 et 6'000 véhicules par jour qui empruntent cette route, c'est encore jouable, mais cela ne l'est plus avec le trafic des camions. Quant à l'Allée du Chêne, il y a un trafic infernal induit par ces déposes et la Municipalité est en train de prendre des mesures pour essayer de limiter ce trafic.

M. Christian Streit demande si l'Allée du Chêne est une zone piétonne mais avec des voitures. Il lui est répondu que c'est une zone piétonne avec accès aux places de parc, la Municipalité réfléchit à la mettre en zone 20km/h.

M. Alexandre Liardet tient à relever que l'on étudie aujourd'hui la place de la Gare, mais reste persuadé que si l'on réétudiait complètement l'aménagement de toute l'Allée du Chêne en direction de la place de jeux, on trouverait certainement de nouvelles solutions. Lors du projet de place de jeux, un parking a été évoqué, mais il avait été répondu que ce n'était pas d'actualité. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que ce sera un des éléments qui fera partie du plan de quartier du Chêne présenté tout à l'heure par M. le Municipal Michel Crottaz.

Pour M. Olivier Gétaz, cette piste d'atterrissage pour les bus en plein milieu de la place n'est pas la plus belle carte de visite de l'entrée de la ville d'Aubonne et il soutient la remarque de M. Liardet. Quant au dépôt de la voirie, il n'arrangera rien ; il faut maintenant avoir l'ambition de démolir ces constructions qui n'ont pas grande valeur architecturale.

M. Christian Streit rebondit sur ce qui vient d'être dit et demande si une solution de dépose des enfants le long de l'Allée du Chêne par les bus ne serait pas la solution afin d'éviter ce trafic de bus sur la place. De cette manière les enfants n'auraient pas à traverser une route pour aller à l'école. Cela permettrait de rajeunir cette place. C'est une bonne réflexion selon M. le Syndic, mais elle ne semble pas réalisable selon les transporteurs car il faut conjuguer les transports publics et les scolaires par économie, ces derniers étant à la charge de la Commune. Il serait pratiquement impossible de respecter les horaires en effectuant ce tournus par l'Allée du Chêne. Un projet de dépose des enfants directement sur les sites scolaires avait dû être abandonné à l'époque pour cause de perte de temps. Enfin, le passage des bus obligerait à enlever tous les arbres de l'Allée du Chêne pour pouvoir passer, là aussi il y a peut-être des contraintes d'esthétique qui semblent assez délicates, mais cela sera noté également dans le cadre des réflexions à venir.

Mme Catherine Aellen suggère que des solutions au transit d'Aubonne se trouvent aussi par le biais de la région et elle demande si l'Arcam a été contactée puisqu'elle se livre à des études sur le trafic. On pourrait avoir ainsi une information au Conseil communal sur les différents

travaux de l'Arcam. Elle aimerait également savoir si la Municipalité a chiffré ces travaux d'aménagement de la Place de l'Ancienne Gare. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que rien n'a été chiffré à ce jour, l'important était de présenter les différentes variantes et ensuite de faire une séance d'information publique à toute la population aubonnoise qui souhaite s'intéresser à l'aménagement de cette place. Ensuite on déterminera une voie à suivre. Une personne sera mandatée et chiffrera le projet. En ce qui concerne l'Arcam, celle-ci se préoccupe beaucoup de questions de circulation, un plan directeur avait été fait, mais les nouvelles dispositions du Plan directeur cantonal visent à ne plus établir de plans directeurs régionaux. On pourrait quand même reprendre les études faites et il les présenterait volontiers au Conseil communal en sa qualité de vice-président de l'Arcam.

M. Nicolas Pulfer remercie la Municipalité pour sa présentation mais se dit surpris de ne pas voir le kiosque sur cette place. En effet, le kiosque d'Aubonne n'est pas connu pour sa valeur esthétique, n'y aurait-il pas une possibilité de le déplacer. Il lui est répondu, que cette proposition est en accord avec l'architecte M. Niederhauser qui souhaite une réflexion sur le réaménagement de la zone autour du kiosque et du kiosque lui-même. La Municipalité aimerait le garder de ce côté (position actuelle), puisque ce serait la partie dédiée aux piétons. Cela éviterait qu'il y ait trop de véhicules qui zigzaguent dans tous les sens sur cette place. La Municipalité en prend quand même note.

M. Nicolas Suter est satisfait par l'idée que le Centre des Jeunes descende en ville ; plus qu'une carte postale il faut que cette place devienne un lieu de vie. Pour la suite est-il envisageable qu'un concours d'architecture paysagiste ait lieu une fois que tous les besoins et contraintes seront connus pour avoir de nouvelles idées ? M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'il avait été question de créer un MEP (mandat d'étude parallèle), pour l'instant la Municipalité en est restée à demander l'avis d'un architecte paysagiste, compte tenu de l'installation simple prévue ici. Mais si on imagine une vision plus vaste dans le sens de ce qui est discuté ici, alors un MEP avec un concours d'idées pourrait se justifier.

Mme Marie-Christine Saxer Studer aime l'idée du concours et cette situation est tellement tordue que ce serait un joli mandat à proposer à une école d'architecture. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'il en prend note.

M. Olivier Gétaz demande si la Municipalité a étudié une variante en mettant toute la circulation en souterrain de manière à avoir une surface plane pour les piétons. Il lui est répondu que cela a été évoqué. C'est un problème de coûts et de trémies qui doivent être énormes car il faut de très grandes ouvertures pour faire passer un bus en souterrain, c'est une idée qui a été écartée pour le moment.

M. Alexandre Liardet demande ce que concrètement il va se passer dans le futur. Il lui est répondu que la Municipalité veut demander l'avis de la population lors d'une soirée d'information qui aura lieu au CCSC. C'est un problème qui est très important pour les Aubonnois et qui est très délicat à gérer. La priorité de la Municipalité est de connaître l'avis des conseillers et après on verra dans quelle direction on se lance. Pour M. Alexandre Liardet cette version d'aménagement est une première chose, mais si on ne réfléchit pas en pensant à un parking, cela n'aurait aucun sens.

M. Daniel Blanchard demande s'il n'y a pas possibilité de mettre les arrêts de bus sur le Clos d'Asper de manière à libérer cette place et de ne pas la couper en deux. Il y a également pas mal de Conseillers qui préconiseraient la démolition de ce bâtiment. Quelles sont les contraintes si on veut reconstruire quelque chose ? M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que ce serait très limité, le bâtiment est en limite cadastrale, la commune bénéficie d'une servitude d'implantation de ce bâtiment à ras la limite avec une restriction de hauteur qui limite la possibilité de développer le bâtiment en altimétrie. S'il était démoli, il y aurait quelques soucis en termes de reconstruction.

M. Charles Gabella s'inquiète du trafic supplémentaire que ce projet induirait sachant qu'aux heures de grande affluence, la circulation est déjà difficile. Il lui est répondu que si les bus s'arrêtent là c'est pour faire demi-tour ; la circulation des voitures est toujours possible à côté, il n'y a pas de blocage, ni pour entrer sur l'Allée du Chêne ni pour aller en direction de Cossonay.

Pour M. Thomas Buchanan ce sont principalement les deux arrêts prévus sur le Clos d'Asper qui vont créer problème, parce que la largeur de la route ne permet pas aux voitures de passer à côté des bus. Il lui est répondu que l'arrêt sera hors chaussée, comme celui côté descendant.

Mme Marie-Christine Saxer Studer remercie la Municipalité d'en avoir discuté avec les conseillers avant la soirée publique, c'est appréciable.

6. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Sandra Linder informe que les ventes de bois communaux ne seront certainement pas bénéficiaires en 2016 en raison notamment du cours de l'Euro car une partie des bois est vendue sur France, les chiffres ne seront donc pas aussi roses que l'on souhaite.

Suite à l'adhésion des communes de Gimel, Allaman, Bougy-Villars et Féchy au groupement de la Saubrette au 1^{er} janvier passé, celui-ci a accueilli le garde-forestier de celui du Signal, M. François Martinier qui a rejoint l'équipe en place à St-George. Le travail du comité pour cette année 2017 sera notamment la mise à jour des statuts qui découlent de l'adhésion des communes du Signal.

Elle rappelle aux Conseillers, en cette période de déclaration d'impôts, de penser à demander un délai à l'ACI par courrier. En effet, si ce délai n'est pas demandé, on devra déboursier un émolument de Fr. 50. --.

M. le Municipal Pascal Lincio revient sur la demande de M. Denis Berger au sujet du Jardin du Souvenir à Pizy. La Municipalité l'a mandaté pour procéder à une enquête auprès des pizolans pour connaître leur ressenti. Sur 70 habitants environ, 30 signatures ont été récoltées. La Municipalité est favorable sur le principe et préparera un projet dans les limites d'un crédit logique pour ce genre de réalisation.

Concernant la déchetterie, la Municipalité a signé ce jour le contrat qui lie Aubonne à l'entreprise DESA pour la gestion de la déchetterie intercommunale de Chetry Aubonne-Montherod. Jusqu'à ce jour, la politique de la Municipalité envers les déchets des professionnels a toujours été très ouverte et une taxe annuelle de Fr. 220. —leur était

demandée. A ce sujet, Monsieur Bailly, responsable de la déchetterie s'informera auprès des professionnels pour connaître le volume qu'ils entendent déposer. Cela permettra à l'entreprise gestionnaire d'évaluer le volume des déchets professionnels, par type de déchets. Cette évaluation servira de base au traitement des déchets des professionnels sur le site de la nouvelle déchetterie. Il rappelle les montants plus élevés pratiqués dans les communes voisines.

Concernant les déchets, la commune d'Aubonne fait partie du périmètre de gestion de la Côte gérée par l'entreprise SADEC de Gland. Dans ce périmètre, ce ne sont pas moins de 13'222,65 tonnes d'ordures ménagères qui ont été collectées en sacs taxés. Cela veut dire que la production par habitant a baissé à 127kg/habitant, ce qui représente une diminution de 3 kg/habitant par rapport à 2015. Il rappelle que le prix du sac de 35 litres a diminué de Fr. 0.05 à l'unité.

Concernant le verre usagé, il est dit que le verre collecté selon les couleurs est ensuite mélangé au moment de la fonte, ce qui n'est pas le cas. Il informe que le verre brun et le verre blanc ne tolèrent pas d'autres couleurs. Le verre vert est moins délicat et l'on peut déposer des verres de couleur dans celui du verre vert. Un tous-ménages concernant la journée cantonale de collecte le 25 mars prochain a été envoyé à la population. Il sera possible d'apporter, notamment, les bacs à fleurs en Eternit. Des sacs sont à disposition au Greffe municipal.

Un nouveau projet de sentier didactique au fil de l'eau le long de l'Aubonne dirigée par M. Jean-François Rubin, directeur de la Maison de la Rivière à Tolochenaz a été annoncé dans la presse. Il vise à reprendre un projet cher à l'ancienne municipale, Mme Gisèle Burnet. La Municipalité aimerait en faire un outil de découverte pour un large public. Une dizaine de communes sont concernées. Le financement de l'étude représente Fr. 20'000. —. La Municipalité est actuellement en discussion avec les différents partenaires (communes et organismes régionaux) pour la financer. Les Conseillers communaux seront tenus informés de l'évolution des différentes discussions.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne quelques informations sur les crédits votés en cours, situation à fin février : Mise en séparatif Tavernier-Moulin : Fr. 3'493'000. — engagés (crédit voté : Fr. 3'700'000. --), cet objet est terminé. Industrie 8-10 : Fr. 581'000. — engagés (crédit voté : Fr. 601'000. --), cet objet est terminé. Rénovation Collège du Chêne : Fr. 370'000. — engagés (crédit voté : Fr. 417'000. --), cet objet est également terminé. GED : Fr. 32'000. -- engagés (crédit voté : Fr. 99'000. --). L'état de la dette à ce jour est de Fr. 22'000'000. --, soit une diminution de Fr. 42'000. — par rapport au 1^{er} janvier 2017. A fin 2016, nous avons emprunté Fr. 2'000'000. — à un taux d'intérêt négatif, on a pu réitérer cette opération pour 3 mois, jusqu'à fin mars.

Il donne quelques informations concernant les possibles conséquences suite au refus de la RIE III au niveau fédéral. Suite au vote RIE III cantonal, il était prévu une baisse des taux à terme de 13,79%, taux qui est en principe maintenu. Le refus au niveau fédéral a pour conséquences : l'existence des forfaits spéciaux pour entreprises continue d'exister, et l'aide prévue par la Confédération aux cantons et aux communes de l'ordre d'environ 100 millions

pour le canton de Vaud tombe. La conséquence chiffrée des pertes estimées pour les communes est estimée à 132 millions.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier revient sur la rénovation des Halles ; les tests présentés au SIPAL pour le sol ne conviennent pas et une nouvelle proposition en densifiant un peu moins le blanc leur sera soumise. La fermeture des voûtes par des verres se révèle également plus complexe que prévue de par les renflements de celles-ci et des espaces resteront ouverts de chaque côté. Enfin, le reflet des bâtiments d'en face sur le verre est à résoudre.

7. Questions, vœux et divers

Mme Valérie André rebondit sur la demande des habitants de Pizy concernant le jardin du Souvenir et rappelle qu'un conseiller avait fait une demande identique pour Aubonne à la fin de la législature. M. Pascal Lincio en prend note.

M. Denis Berger remercie la Municipalité pour son entrée en matière concernant le cimetière de Pizy. Il informe que les Pizolans vont maintenant faire circuler une demande pour la pose de la fibre optique par SEFA.

Mme Catherine Zweifel annonce la journée des bibliothèques vaudoises le 11 mars prochain dans les deux bibliothèques aubonnoises avec de nombreuses animations.

M. Charles Gabella demande des précisions sur les informations données par de M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral concernant le vote fédéral sur la RIE III. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral rappelle que la votation fédérale aurait dû simplement confirmer la situation cantonale et apporter aux communes un retour sur les manques à gagner, ce qui n'est pas le cas.

Mme Diane Studer a appris qu'en tant qu'étudiante de moins de 25 ans, elle aurait pu être exemptée de la taxe déchets annuelle, et demande si dans la prochaine facture les conditions pour être exempté de la taxe pourraient être mentionnées. M. le Municipal Pascal Lincio répond que les conditions pour être exempté de la taxe déchets sont les étudiants de moins de 25 ans aux études à l'étranger ou qui bénéficient d'une bourse d'étude en Suisse, sur présentation d'une attestation.

M. Stéphane Cloux comprend que la commune fait une évaluation des déchets professionnels mais demande s'il est le seul professionnel, qui en plus de la taxe annuelle, paie ses déchets au m³. M. le Municipal Pascal Lincio explique que la perception d'une taxe repose sur des bases légales, la directive de la commune relative à la gestion des déchets et le règlement approuvé par le Conseil communal. La taxe forfaitaire est de Fr. 240. — maximum par entreprise dont l'accès à la déchetterie a été convenue avec la Municipalité. Une taxe au volume peut être prélevée jusqu'à un maximum de Fr. 10. — par m³ lorsque la quantité de déchets se justifie. La Municipalité s'est engagée à ne pas modifier fondamentalement le fonctionnement de la déchetterie pour cette année intermédiaire allant du 3 janvier au 31 décembre 2017. Cela lui permettra d'initier des démarches de marché public pour choisir un repreneur à long terme. Cette évaluation par les responsables de l'entreprise DESA permettra de mettre tous les professionnels sur pied d'égalité.

M. François Linder demande si l'entreprise Fleur de Pain paie une location pour sa terrasse sur le domaine public, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier confirme que c'est le cas.

M. Olivier Gétaz aimerait relever les excellents résultats des investissements par rapport aux montants budgétés de M. de Mestral et tient à le remercier et le féliciter.

M. Guy Maurer aimerait revenir sur un rapport établi par le Bureau Christe et Gyax concernant la circulation routière publié lors de la mise à l'enquête du PGA. Une première version de ce rapport avait été soumise à la commission consultative du PGA et il avait relevé certains chiffres apparus ou été sous-estimés et en avait demandé la correction. Il déplore que le nouveau rapport soit également sujet à des erreurs et des fautes de calcul. Il a transmis ses corrections à la commission consultative par courriel et n'a eu aucune réponse à ce jour. Le fait que l'on publie ces erreurs est assez gênant et la répétitivité des erreurs du Bureau cité ci-dessus nuit gravement à leur crédibilité. Il demande à la Municipalité si ce rapport a été contrôlé, et dans l'affirmative, a-t-on demandé à ce Bureau de corriger ce rapport et fait une retenue sur leur facture ? Il demande également quelles sont les mesures prises par la Municipalité à l'égard de ce Bureau ? Monsieur le Syndic Luc-Etienne Rossier demande à M. Guy Maurer de lui faire parvenir une copie de son courriel pour suite à donner.

M. Nicolas Rosat invite les Conseillers qui le désirent à rejoindre un espace de discussion en préparation de la séance de Conseil chaque lundi précédent la séance afin de débattre des préavis soumis, de projets, etc. C'est une structure très légère sans ordre du jour ni procès-verbal. Une invitation sera envoyée, il n'y a ni besoin de s'excuser, ni d'obligation d'y participer.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 28 mars 2017 à 20h15 à l'Aula du Château et pour célébrer ce premier conseil de 2017, il invite les Conseillers à l'apéritif.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Wladimir Mange

Jacqueline Creteigny